

Arrêté n° SPM000001308711 du 26 JAN. 2023
PORTANT INTEGRATION SUITE À DETACHEMENT ENTRANT

La Première ministre,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'Etat, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions ;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ;

Vu l'arrêté SPM0000009635 du 18 février 2020 portant prise en charge de l'intéressé par voie de détachement ;

Vu l'arrêté SPM0000012257 du 8 décembre 2020 portant renouvellement de l'accueil en détachement ; ;

Vu la demande d'intégration en date du 14 novembre 2022 présentée par M. ANDRO Mathieu et l'avis favorable de l'administration ;

ARRETE

Article 1 : M. ANDRO Mathieu, ingénieur d'études de classe normale de l'INRAE , détaché dans le corps des Attachés d'administration de l'Etat depuis le 01/03/2020, affecté à Direction des services administratifs et financiers - Centre de ressources documentaires, est intégré dans son corps d'accueil à compter du 01/03/2023.

Article 2 : A cette même date l'intéressé est reclassé au 8ème échelon (IB 0693, IM 0575) du grade d'attaché d'administration, avec une ancienneté conservée de 3 an, 0 mois et 1 jour.

Article 3 : L'intéressé dispose d'un délai de deux mois, dans les conditions fixées aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du code de justice administrative, à compter de la notification de la présente décision pour la contester devant la juridiction administrative compétente. La juridiction administrative compétente peut-être saisie par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : Le directeur des services administratifs et financiers est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le : **26 JAN. 2023**

La Première ministre,

L'adjointe au chef du bureau de la gestion
des personnels titulaires


Sylvie ROBRES